

Accueil et soutien aux étudiants étrangers en situation de handicap

De plus en plus d'étudiants ayant un handicap physique ou sensoriel, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental réalisent avec succès leur projet d'études universitaires.

Nous offrons à ces étudiants des services et des aménagements visant à pallier une limitation fonctionnelle, sans discrimination ni privilège et à évoluer dans un campus accueillant.

- Un campus grandement accessible aux personnes à mobilité restreinte, voir le [Guide d'accessibilité architecturale à l'Université Laval](#);
- L'évaluation des besoins découlant de limitations fonctionnelles de l'étudiant et la planification d'un plan d'intervention (mesures d'accommodement aux examens, soutien à l'embauche de personnes ressources, etc.);
- Une sensibilisation et un soutien conseil au personnel enseignant (publications de [guides pédagogiques](#));
- Des résidences étudiantes incluant quelques chambres accessibles pour les personnes à mobilité réduite;
- Un service de lecteurs bénévoles pour les étudiants ayant une déficience visuelle.

Comme le financement des personnes ressources est accordé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il ne couvre pas les coûts pour les étudiants non québécois. Il faut donc prévoir des coûts si vous avez besoin de :

- Service de prise de notes en classe : 300\$ pour un cours régulier de 45 heures;
- Service d'accompagnement éducatif ou d'accompagnement physique : 20\$ de l'heure;
- Service d'interprétariat (oraliste, LSQ, pidgin) : Entre 45\$ à 65\$ de l'heure pour un cours régulier de 45 heures.

Heures d'ouverture : de lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap

Centre d'aide aux étudiants

Pavillon Maurice-Pollack, local 2121

Téléphone : 418-656-2880

Télécopieur : 418-656-7866

Courriel : acsesh@aide.ulaval.ca